

REGLEMENT PARTICULIER

MANIFESTATION DE ROULAGE LIBRE



BRETAGNE CLASSIC AUTOMOBILE

Plouay 09 mai 2026

RALLYE DE BRETAGNE ORGANISATION

39 Rue de la Villeneuve Bat1 Pen Men - 56100 Lorient
organise le 09 Mai 2026, le 6ème Bretagne Classic Automobile.

ARTICLE 1. ORGANISATION

Nom de la manifestation : BRETAGNE CLASSIC AUTOMOBILES

Date de la manifestation : 09 Mai 2026

Organisateur administratif : ASA OCÉANE

Organisateur technique : RALLYE DE BRETAGNE ORGANISATION

Lieu de la manifestation : PLOUAY (56) Boulevard des championnats du monde.

Visa Ligue Bretagne Pays de la Loire N°15 en date du 5 février 2026.

Permis d'organisation FFSA N°140 délivré le 16 février 2026.

Cette manifestation est organisée conformément aux Règles Techniques et de Sécurité des Rallyes (ci-après « RTS ») et au présent règlement particulier.

1.1. Officiels

Directeur de la manifestation :	Max Martineau	Licence N° 18156
Directeur de course :	Gabriel GIANOLIO	Licence N° 7760
Responsable des commissaires :	Sébastien Pigeot	Licence N° 307884
Responsable du Contrôle Technique :	Christophe Carer	Licence en cours
Médecin réanimateur urgentiste :	Gérard Preuss	Licence N°57761
Commissaires de route :	En annexe idem slalom de Plouay	

1.2. Description de la manifestation.

Cette manifestation n'est pas une épreuve de vitesse mais une démonstration, avec comme seul objectif la notion de plaisir sans prise de risques inutiles. Le but étant de rouler à sa main en toute sécurité sur route fermée.

Une ou deux personnes à bord sont autorisées.

Elle empruntera le tracé du Slalom de Plouay, Boulevard des Championnats du monde sur une longueur de 1850 mètres.

Ce tracé sera fermé à la circulation par arrêté Départemental et préfectoral et réservé exclusivement aux participants inscrits ainsi qu'aux membres de l'organisation, ceci pour des raisons évidentes de sécurité.

ARTICLE 2. MOYENS DE SECOURS

Le dispositif médical devra être conforme à l'article 5.4 des RTS

ARTICLE 3. ASSURANCES

Conforme aux dispositions des articles R331-30 et A331-32 du code du sport.

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à **sa voiture**, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

C'est au participant de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation et de souscrire une « assurance piste ».

ARTICLE 4. LICENCES & PILOTES ADMIS

Les participants doivent être titulaires d'une licence concurrent-conducteur délivrée par la FFSA (minimum Régionale) **ou d'une licence nationale montée historique NMH** ou d'un titre de participation roulage libre route TPRLR à 23€.

La licence ou le TP sont facultatifs pour les passagers des voitures exclusivement de série.

Le titre de participation obligatoire est à télécharger et remplir sur le site FFSA Lien :

<https://licence.ffsa.org/accueil.html>

Il devra être présenté aux vérifications administratives....

ENGAGEMENTS

Les demandes d'engagement accompagnées du montant des droits sont à adresser à :

Philippe LE MOUILLOUR
16 Rue de la Révolution 1789
56700 HENNEBONT

Le nombre des engagés est fixé à 50.

Le montant des droits d'engagement est fixé à **95€ *** avec la publicité obligatoire de l'organisateur.

À **190€** sans la publicité de l'organisateur.

À 185€ " " " sans repas

Les droits d'engagement comprennent : L'assurance RC de l'organisateur.

- Une plaque souvenir de l'événement.
- Un jeu de numéros.
- Une coupe ou trophée à la remise des prix.
- 1 Repas le samedi midi...
Repas accompagnateur **15€ par personne supplémentaire.**

*** Engagement réduit à 80€ sans le repas.**

Réduction de 10€ pour les sociétaires ACO et ARSP à jour de leur cotisation 2026. (A présenter aux vérifications). Soit 85€ avec le repas ou 70€ sans le repas...

Les engagements et repas complémentaires doivent être **impérativement** accompagnés du règlement libellé à l'ordre de : **Rallye de Bretagne Organisation.**

Ouverture des engagements dès la parution du règlement.

Date de clôture des inscriptions le mardi 05 MAI 2026....

Si le nombre maximum d'inscriptions est atteint avant la date de clôture, une liste d'attente sera créée.

Toute demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant de sa participation.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à en donner les raisons.

Dans ce cas, les documents et droits d'engagement seront retournés au candidat non admis.

Toute personne qui désire prendre part à la manifestation est invitée à renvoyer la fiche d'inscription annexée au présent règlement.

ARTICLE 5. VOITURES & EQUIPEMENTS

5.1. VOITURES ADMISES

- Toutes voitures anciennes et de compétition de plus de 30 ans au 31 décembre de l'année en cours.
- Toutes voitures de compétition ayant été homologuées mais qui n'ont plus de passeport technique (Tourismes, Protos, monoplaces.). Voir Article Contrôles techniques pour la sécurité.
- Aux voitures de catégorie Young Timers (Entre 25 et 30 ans).
- Aux voitures prestigieuses, rares, à caractère exceptionnel ou présentant un grand intérêt historique, dans la limite de 10% du plateau de la démonstration.
- Aux voitures de Sport et GT.

Les voitures de type Custom, Quad, Karting, Kart-cross et autres dérivés sont interdits.

Le nombre de **voitures** admises à prendre le départ est de **50**.

Les organisateurs fixent le nombre de participants et se réservent le droit de refuser le départ à tout véhicule ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation, en cours de restauration, présentant une corrosion trop apparente ou non conforme aux normes techniques ou administratives.

5.2. EQUIPEMENTS DE SECURITE

Conformes aux articles 4.2 et 4.3 des RTS.

Les organisateurs effectueront sur les **voitures** engagées des vérifications portant essentiellement sur les points de sécurité suivants :

- Etat des pneumatiques qui doivent être en bon état.
- Les pneumatiques de type « slicks » réservés strictement aux voitures de compétition...
- Vérification du niveau de liquide de frein et de la fixation de la batterie.
- Présence d'un triangle de signalisation et/ou de feux de détresse pour les **voitures** en étant pourvus à l'origine.
- Ceintures de sécurité et harnais obligatoires pour toutes les **voitures** en étant équipés à l'origine. (Véhicules postérieurs au 1^{er} Septembre 1967 pour les ceintures).
- Pour les voitures de compétition, un extincteur à poudre (minimum **2 kg**, date de péremption valide) **correctement fixé** et facilement accessible, sera obligatoire.

- Le bruit pourra être contrôlé avant le départ, pendant la manifestation et devra être conforme à la législation.
- Le casque obligatoire (aux normes). Une combinaison de pilotage aux normes est conseillée. **Sinon, les bras et jambes seront couverts. Vêtements type nylon INTERDITS...**

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Longueur du parcours 1850m → Parcours identique slalom de Plouay.

Nombre de postes de commissaires : 10 idem slalom de Plouay

Le nombre et le type d'extincteurs seront conformes à l'article 5.3 des RTS.

DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION :

- Les reconnaissances sont interdites lors de cette manifestation de roulage libre.
- Le conducteur devra être sanglé et casqué.
- Un passager à bord strictement passif (pas de chronométrage, pas de note) sera accepté s'il a reçu l'autorisation du Directeur de la manifestation, il devra être sanglé et casqué.
- Les enfants de moins de 12 ans ne sont pas autorisés dans les véhicules en démonstration.
- Les organisateurs prendront les mesures nécessaires pour que les véhicules ne puissent pas se rattraper sur le parcours de la démonstration.
- L'intervalle des départs ne pourra pas être inférieur à 30 secondes.
- Les concurrents partiront par ordre de numéros. En ordre décroissant du plus grand au plus petit. Ces numéros seront attribués par l'organisateur et suivant la liste des engagés.

LA JOURNÉE COMPORTERA DEUX PHASES :

PHASE 1 : RECONNAISSANCE DU PARCOURS.

Cette phase s'étendra de 9h00 à 12h00 pour les essais, le samedi 09 mai 2026.

Chaque participant, pourra effectuer 2 à 3 passages d'essais libres de reconnaissance, en fonction du nombre d'engagés et du temps horaire disponible.

PHASE 2 : DEMONSTRATION :

Cette phase s'étendra de 13h45 à 17h30 heures le samedi 09 mai 2026.

Les engagés effectueront 3 ou 4 passages en fonction du nombre de participants et du temps horaire disponible.

REMISE DES TROPHÉES ET SOUVENIRS :

La remise des Trophées se tiendra face au podium à partir de 18h le samedi 09 mai 2026.

Des coupes ou trophées récompenseront tous les participants.

PUBLICITE SUR LES VOITURES.

Les organisateurs se réservent le droit de faire figurer une ou plusieurs publicités sur les véhicules.

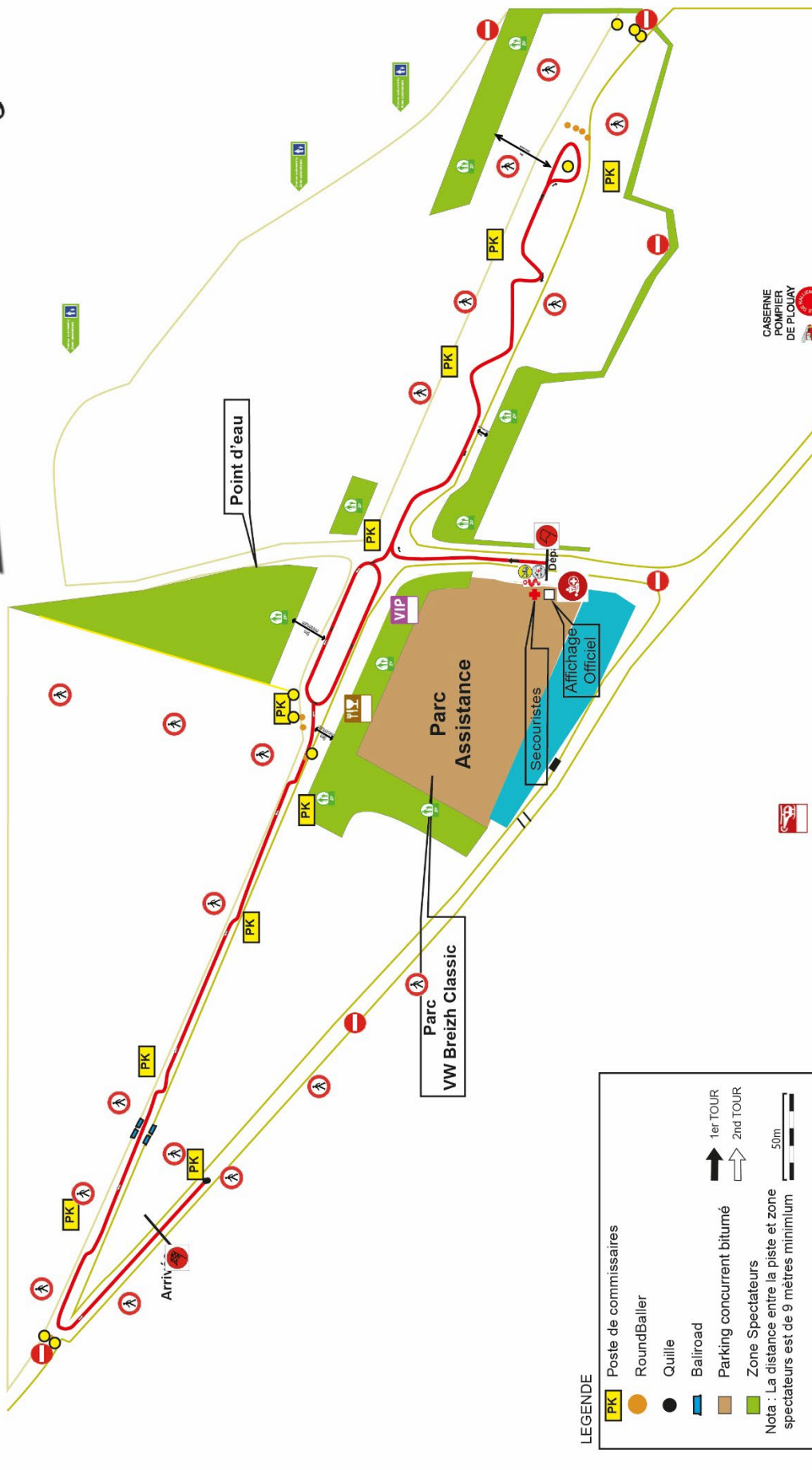
La publicité de l'organisateur est obligatoire en ayant souscrit au montant d'engagement de 95€.

Si refus de la publicité de l'organisateur, le montant de l'engagement sera de **190€**.

Les participants peuvent faire figurer toutes publicités sur leur voiture, pour autant que celles-ci :

- N'empiètent pas sur les endroits réservés à la publicité de l'organisateur, n'empêchent pas la visibilité de l'équipage à travers les vitres.

ANNEXE 1



LEGENDE

- PK Poste de commissaires
- RoundBaller
- Quille
- Bairoad
- Parking concurrent bitumé
- Zone Spectateurs

Nota : La distance entre la piste et zone spectateurs est de 9 mètres minimum

↑ 1er TOUR
↑ 2nd TOUR

50m